



RÉPUBLIQUE Service-Public.fr
FRANÇAISE Le site officiel de l'administration française

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rédaction du bail d'habitation (contrat de location)

Vérifié le 26 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Autres cas ? [Location immobilière : documents remis par le propriétaire \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2066\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2066)

Le bail (ou *contrat de location*) recense les droits et les obligations du propriétaire et du locataire. Si le logement loué sert de résidence principale au locataire, le bail conclu doit respecter les règles (mentions et informations obligatoires) relatives aux locations à usage d'habitation principale. Ces règles diffèrent notamment selon le type de location (logement loué vide ou meublé).